

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 10 AVRIL 2018 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre

de Conseillers : L'an **DEUX MILLE DIX HUIT**
le **10 avril**
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PRIEST-TAURION
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Bernard DUPIN, Maire

en exercice -23-
présents 18
votants 21

Date de la convocation du Conseil Municipal : **3 avril 2018**

PRÉSENTS : M. DUPIN, Maire ; Mme ROSSANDER, M. CHARVILLAT, Mme FOUCAUD, M. MARNEIX, Mme BESSE, M. COUVIDOU adjoints ; Mme BARDET, Mme PAGLIONE-BISMUTH, M. BONNET, M. CHAUPRADE, M. CHAPUT, Mme SEGAUD, Mme LAURENT, Mme ROCHETEAU, M. FOURNIER, M. BENARD, Mme DELOS
ABSENTS EXCUSÉS : Mme LACOUR, Monsieur LAUSERIE, Madame NARDOU, Monsieur CHEVALIER, M. CERVEAU

Mme LACOUR donne procuration à Mme FOUCAUD, Madame NARDOU donne procuration à Mme BARDET, Monsieur CHEVALIER donne procuration à Mme ROSSANDER, M. CERVEAU donne procuration à Mme BESSE

Madame Patricia ROCHETEAU a été élue secrétaire de séance.

BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – ANNÉE 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les conditions d'exécution du budget 2017,

Le Maire ayant quitté la séance, la présidence est confiée à Madame Claudette ROSSANDER qui invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2017 du budget principal, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
	RÉALISÉ	RÉALISÉ	RESTES A RÉALISER
DÉPENSES DE L'EXERCICE	1 757 025,41 €	1 014 439,34 €	160 391,94 €
RECETTES DE L'EXERCICE	2 374 423,56 €	883 314,51 €	61 900,00 €
EXCÉDENT OU DEFICIT 2016 REPORTÉ	0,00 €	240 124,30 €	
RÉSULTAT DE CLÔTURE	617 398,15 €	108 999,47 €	-98 491,94 €

Hors de la présence de Monsieur Bernard DUPIN, Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte administratif 2017 du budget principal et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET PRINCIPAL : ANNÉE 2017
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSÉ PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que tout est régulier,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DÉCLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

BUDGET PRINCIPAL : ANNÉE 2017
AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu ce jour le Compte Administratif du Budget Principal de l'Exercice 2017,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'Exercice 2017,
- considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	0,00 €	Excédent Antérieur reporté	240 124,30 €
Résultat de l'Exercice 2017	617 398,15 €	Solde d'exécution 2017	-131 124,83 €
Solde d'exécution cumulé	617 398,15 €	Solde d'exécution cumulé	108 999,47 €
		Restes à réaliser au 31-12-2017	
		Dépenses	102 794,52 €
		Recettes	106 779,46 €
		Solde	3 984,94 €
TOTAL À AFFECTER	617 398,15 €	RÉSULTAT FINAL	112 984,41 €

- **DÉCIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de la Section de Fonctionnement comme suit :**
- Excédent laissé en section de fonctionnement 0,00 €**
(Crédit du compte 002 sur BP 2018)

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €
(Crédit du compte 1068 sur BP 2018)	
Affectation complémentaire « en réserves ».....	617 398,15 €
(Crédit du compte 1068 sur BP 2018)	617 398,15 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur le Maire propose de fixer le taux des taxes :

TAXES	Taux votés en 2018
T.H.	11,32
T.F. bâti	12,27
T.F. non bâti	52,81

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- **APPROUVE** les taux d'imposition 2018

VOTE DES SUBVENTIONS 2018

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter les diverses subventions pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'accorder, pour 2018, les subventions suivantes :

<u>ASSOCIATIONS LOCALES</u>	2018
☞ ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ET DE PROMOTION DU PATRIMOINE "LES OLIERAS" 100 €
☞ CLUB DE FOOTBALL.....	... 2 500 €
☞ CLUB DE TENNIS..... 850 €
☞ CLUB DE JUDO.....650 €
☞ CLUB DE TWIRLING BATON OCEANIC420 €
☞ CLUB DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE300 €
☞ CLUB RYTHMUSIC420 €
☞ AMICALE BOULISTE400 €
☞ CLUB DU TEMPS LIBRE100 €
☞ SOCIETE DE CHASSE 460 €
☞ SOCIETE DE PECHE 460 €
☞ ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE..... 60 €
☞ AMICALE DES MOTOS ANCIENNES 200 €
☞ MOTO CLUB HOULIEROIS 260 €

↵ ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES 150 €
↵ BMX VAL DU TAURION 800 €
↵ GABIROUX350 €
↵ LA RÉ-CRÉATION.....100 €
↵	

AUTRES

↵ ENSEMBLE ORCHESTRAL LE PALAIS SUR VIENNE500 €
↵ COMICE AGRICOLE D'AMBAZAC.....80 €
↵ MUTUELLE DU PERSONNEL COMMUNAL (M.N.T.)80 €
↵ SECTION SPORTIVE SCOLAIRE PRIMAIRE 2 200 €
↵ COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE 1 200 €
↵ JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE..... 200 €
↵ CROIX ROUGE D'AMBAZAC..... 500 €

ADHÉSION À DIVERS ORGANISMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL - ANNÉE 2018

La Commune adhère à divers organismes d'intérêt général qui implique le versement d'une cotisation.

Monsieur le Maire propose de renouveler ces adhésions.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **DÉCIDE de renouveler l'adhésion aux organismes suivants :**

- ↵ **ASSOCIATION COMMUNALE D'ACTION EN FAVEUR DES RETRAITÉS ET PERSONNES ÂGÉES (A.C.A.R.P.A.)**
- ↵ **A.T.E.C.**
- ↵ **ASSOCIATION DES MAIRES**
- ↵ **MISSION LOCALE RURALE**
- ↵ **SYNDICAT ÉNERGIE HAUTE-VIENNE**
- ↵ **FONDATION DU PATRIMOINE LIMOUSIN**

VOTE D'UNE SUBVENTION POUR L'ACTIVITÉ PISCINE DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les enseignants de l'école élémentaire vont organiser pour les élèves de CM2 une session de 10 séances de natation à la piscine de Saint-Léonard-de-Noblat.

Pour participer à ce projet, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 2 055 euros qui couvrira le montant du transport en bus ainsi que le coût des 10 séances de natation.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

● DÉCIDE de verser une subvention de 2 055 euros à la Section Sportive scolaire de l'école élémentaire Jean Gagnant pour l'organisation d'une session de 10 séances de natation pour les élèves de CM2 à la piscine de Saint-Léonard-de-Noblat.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – ANNÉE 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les conditions d'exécution du budget 2017,

Le Maire ayant quitté la séance, la présidence est confiée à Madame Claudette ROSSANDER qui invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2017 du budget eau et assainissement, arrêté comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	
	RÉALISÉ	RÉALISÉ	RESTES A RÉALISER
DÉPENSES DE L'EXERCICE	368 250,47 €	179 014,28 €	102 794,52 €
RECETTES DE L'EXERCICE	486 883,00 €	291 435,02 €	106 779,46 €
EXCÉDENT OU DEFICIT 2016 REPORTÉ	44 800,00 €	103 969,77 €	
RÉSULTAT DE CLÔTURE	163 432,53 €	216 390,51 €	3 984,94 €

Hors de la présence de Monsieur Bernard DUPIN, Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte administratif 2017 du budget eau et assainissement et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2017 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSÉ PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DÉCLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2017 AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu ce jour le Compte Administratif du Service des Eaux et de l'Assainissement de l'exercice 2017,
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
- considérant les éléments suivants :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	44 800,00 €	Excédent antérieur reporté	103 969,77 €
Résultat de l'Exercice 2017	118 632,53 €	Solde d'exécution 2017	112 420,74 €
Solde d'exécution cumulé	163 432,53 €	Solde d'exécution cumulé	216 390,51 €
		Restes à réaliser au 31-12-2017	
		Dépenses	102 794,52 €
		Recettes	106 779,46 €
		Solde	3 984,94 €
TOTAL À AFFECTER	163 432,53 €	RÉSULTAT FINAL	220 375,45 €

- **DÉCIDE** (à l'unanimité, voix Pour, voix Contre, abstention) d'affecter le résultat de la Section de Fonctionnement comme suit :

Excédent laissé en section d'exploitation	54 062,86 €
(crédit du compte 002 sur BP 2018)	
Couverture du besoin de financement	0,00 €
(crédit du compte 1068 sur BP 2018)	
Affectation complémentaire « en réserves »	109 369,67 €
(crédit du compte 1068 sur BP 2018)	163 432,53 €

ADMISSION DE TITRE EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie Principale de LIMOGES-BANLIEUE nous demande de faire une admission de titre en non-valeur (irréouvrable), concernant des factures d'eau de Monsieur..... d'un montant de 608,39 €.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **ADMET en non-valeur la somme de 608,39 € due par Monsieur (Budget Eau et Assainissement).**

ADMISSION DE TITRE EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie Principale de LIMOGES-BANLIEUE nous demande de faire une admission de titre en non-valeur (irréouvrable), concernant des factures d'eau de Madame..... d'un montant de 118,24 €.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **ADMET en non-valeur la somme de 118,24 € due par Madame (Budget Eau et Assainissement).**

ADMISSION DE TITRE EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie Principale de LIMOGES-BANLIEUE nous demande de faire une admission de titre en non-valeur (irréouvrable), concernant des factures d'eau de Monsieur d'un montant de 1 538,18 €.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **ADMET en non-valeur la somme de 1 538,18 € due par Monsieur (Budget Eau et Assainissement).**

DEMANDE DE SUBVENTION À LA DRAC

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la croix reliquaire de l'église de Saint-Priest-Taurion figure au patrimoine classé des objets mobiliers protégés de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

La protection de la croix a nécessité l'installation d'une télésurveillance dont les frais d'entretien sont subventionnés par la DRAC.

Le montant des dépenses est estimé à 1430,00 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **DÉCIDE de solliciter une subvention de la DRAC pour les frais d'entretien de la télésurveillance de l'église**

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le château d'eau et le réservoir des Vergnes ainsi que le réservoir de la Chassagne nécessitent des travaux de réhabilitation. Le projet consiste à redimensionner moderniser, automatiser ces ouvrages de stockage d'eau.

Le montant des travaux est estimé pour :

- le château d'eau des Vergnes à..... 58 292,80 € HT
- le réservoir de la Chassagne à..... 31 872,31 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **APPROUVE les travaux de réhabilitation du château d'eau -réservoir des Vergnes et du réservoir de la Chassagne**

- **SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental**

ADHÉSION DU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE LIMOGES-BELLEGARDE AU CDG 87

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat mixte de l'aéroport de Limoges-Bellegarde a sollicité son adhésion au Centre départemental de gestion de la Haute-Vienne à titre volontaire.

Les collectivités et établissements affiliés au Centre départemental de gestion sont invités à se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

• **EMET un avis favorable à l'adhésion du Syndicat mixte de l'aéroport de Limoges Bellegarde au Centre Départemental de gestion de la Haute-Vienne**

ADHÉSION D'ELAN AU SYNDICAT MIXTE DORSAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans sa séance du 15 novembre 2017, le conseil communautaire d'ELAN a décidé d'adhérer au Syndicat mixte DORSAL dans le cadre de la compétence « aménagement numérique ».

Conformément à l'article L5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux de ses communes membres, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises à la création de la communauté.

Le conseil municipal doit se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

• **EMET un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de communes ELAN au syndicat mixte DORSAL**

CONVENTION DE PASSAGE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN CHEMIN DE RANDONNÉE EN DOMAINE PRIVÉ

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les communes de Saint-Priest-Taurion et le Palais-sur-Vienne ont en projet d'ouvrir un sentier de randonnée commun. L'itinéraire de ce circuit emprunte un chemin privé appartenant à Monsieur Philippe DE LAVERGNE au lieu-dit le Mas Levrault Les parcelles concernées sont cadastrées AZ n° 32, 34 et 103.

Une convention de passage établissant les obligations et les responsabilités de chacun est nécessaire. Elle est prévue pour une durée de 5 ans, reconductible tacitement et permettrait une inscription potentielle de l'itinéraire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer une convention de passage relative à l'établissement d'un chemin de randonnée en domaine privé

FORÊT DE FRESSIGNAT : APPLICATION DU RÉGIME FORESTIER

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a acquis récemment des terrains susceptibles de bénéficier du régime forestier. Il s'agit des acquisitions suivantes :

- Monsieur DEPIERRE : parcelles AI 28, 29, 32, 34, 41
- Monsieur LASSALLE : parcelle AI 33
- Monsieur MISSOUT : parcelle AI 43, 45

Monsieur le Maire précise que la commune a reçu des subventions pour l'acquisition de ces parcelles conditionnées par l'application du régime forestier. Toutes ces parcelles sont situées entre les deux tènements de la forêt communale actuelle.

Les parcelles concernées, situées sur la commune de Saint-Priest-Taurion sont les suivantes :

Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale cadastrale	Surface concernée
AI	33	La grande pièce	0ha 09a 13ca	0ha 09a 13ca
AI	43	Le bois de cerisier	2ha 78a 30ca	2ha 78a 30ca
AI	45	Le bois de cerisier	0ha 10a 50ca	0ha 10a 50ca
AI	28	La grande pièce	1ha 01a 10ca	1ha 01a 10ca
AI	29	La grande pièce	0ha 52a 60ca	0ha 52a 60ca
AI	32	La grande pièce	0ha 56a 48ca	0ha 56a 48ca
AI	34	La grande pièce	0ha 42a 80ca	0ha 42a 80ca
AI	41	Le bois de cerisier	5ha 51a 50ca	5ha 51a 50ca
TOTAL			11ha 02a 41ca	11ha 02a 41ca

La forêt communale a actuellement une superficie de 13ha 36a 10ca, avec cet apport elle fera désormais 24ha 38a 51ca.

Monsieur le Maire précise que l'Office National des Forêts (ONF) est chargé de mettre en œuvre le régime forestier.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de demander l'application du régime forestier sur ces parcelles
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces utiles au dossier